Conseil Municipal des Jeunes de Clarensac
Dossier de candidature

Documents à Fournir

- Autorisation parentale après information aux parents
- Profession de foi (projet du candidat)

Dates à retenir

- Retrait du dossier au secrétariat de la mairie ou sur le site à partir du 31 janvier 2024, ou au Club Ados les 31 janvier et 7 février, de 10h à 12h et de 14h à 16h
- Dépôt des dossiers en mairie avant le 16 mars ou au Club Ados les mercredi 13 ou samedi 16 mars
- Exposition des projets du 25 au 26 mars au Foyer communal, de 10h à 16h
- Élection en deux tours les mercredis 27 mars et 3 avril, de 10h à 16h
- Investiture (première séance du CMJ) le samedi 27 avril 2024 au foyer communal (**présence des jeunes élus obligatoire**)

La candidature ne sera effective que lors du dépôt de tous les documents.

Informations

Le Conseil Municipal des Jeunes peut être une belle aventure pour toi !

Le CMJ de Clarensac est une instance de participation des jeunes qui permet d'agir et de mener des actions pour Clarensac.

En installant le CMJ, la municipalité veut permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs.

L'engagement est volontaire. Il favorisera l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie et permettra de mieux comprendre les institutions et les décisions politiques de la France.

T'associer à la vie de la commune, c'est te donner ta place aujourd'hui et préparer l'adulte que tu seras demain.

Cet aspect de l'enseignement respecte la convention internationale de Droits de l'enfants (articles 12, 13, 14 et 15).

Être conseiller municipal des jeunes, c'est quoi ?

- Être un interlocuteur privilégié entre ses camarades et les adultes, les institutions et ou les animations sur la commune, en relayant les infos au sein du collège.
- Être le porte-parole des jeunes Clarensacois auprès des adultes élus de leur commune.
- Œuvrer pour l'intérêt général.
- Formuler des propositions afin d'améliorer le cadre de vie des Clarensacois
- Mener des actions, proposer des idées, les défendre et agir.
- Participer aux commissions de travail du CMJ et aux séances plénières.

Qu’est-ce qu’une commission ?

Une commission est un petit groupe de travail où les jeunes approfondissent certains thèmes qui les intéressent, élaborent des projets, les mettent en forme, etc. Les commissions sont au nombre de 4 : culture, animation, environnement, sports-loisirs et solidarité.

Qu’est-ce qu’une séance plénière ?

Une séance plénière est une séance de décision qui réunit tous les jeunes conseillers avec le Maire ou son représentant et d’autres élus communaux. Elle examine et vote les propositions faites par les commissions et prépare leur réalisation. Plus largement, tous ensemble, en séance plénière, les élus parlent des projets pour la jeunesse.

Candidature et Campagne électorale

Qui peut poser sa candidature ?

- Les élèves de 6ème, 5ème et 4ème du collège Théodore MONOD résidant à Clarensac.
- À l'issue du résultat du vote, seront élus quatre garçons et quatre filles (dans la mesure du possible).

Comment Faire ?

- Retirer le dossier de candidature aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie ainsi que les mercredis 31 janvier et 7 février au Club Ados (34 route de Nîmes, ancienne crèche), de 10h à 12h et de 14h à 16h.
- Remplir le dossier de candidature accompagné de la fiche de renseignement et de l'autorisation parentale.
- Déposer le dossier de candidature au secrétariat de la mairie ou les mercredi 13 et 16 mars au Club Ados

Comment se faire connaitre pour être élu ?

- En rédigeant une profession de foi (10 lignes au minimum)
    - ***Qu'est-ce qu'une profession de foi ?***
      La profession de foi est un document réalisé par un candidat à une élection pour présenter son programme et les idées majeures sur lesquelles il s'engage une fois élu.
- En faisant campagne auprès des autres élèves
- En préparant une affiche format A3 qui sera exposée sur des panneaux électoraux dans le foyer communal

Élections, mode d’emploi

Qui va voter ?

Les élèves de 6ème, 5ème et 4ème du collège Théodore MONOD résidant à Clarensac.

Lieu du vote ?

Tous les élèves pourront venir voter au Club Ados (34 route de Nîmes ancienne crèche) les mercredis 20 mars et 27 mars 2024, de 10h à 16h.

Résultat des élections

À la fin de la journée, le contenu des urnes sera dépouillé en public.
Les résultats seront proclamés. Ils seront affichés devant le collège et à la Mairie.

COMMUNE DE CLARENSAC

Conseil Municipal Des Jeunes

FICHE D'INSCRIPTION

COORDONNÉES DES PARENTS OU DU REPRESENTANT LEGAL :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

N° Téléphone : N° Téléphone :

Mail :

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) ....

Demeurant .....

Père / mère / tuteur de..... né(e) le .....

Autorise ma fille / mon fils : …….

<u>À participer au Conseil Municipal des jeunes :</u>

- Se Présenter à l'élection
- Être élu
- Et participer aux séances du Conseil municipal des Jeunes

Je déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à ..... Le.....

Signature du représentant légal,

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

PROFESSION DE FOI

ILLUSTRATION (facultatif)